

Bruxelles, le 19.11.2014
COM(2014) 703 final

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

**SEPTIÈME RAPPORT FINANCIER DE LA COMMISSION AU PARLEMENT
EUROPÉEN ET AU CONSEIL
concernant le FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT
RURAL
(Feader)
EXERCICE FINANCIER 2013**

{SWD(2014) 340 final}

Table des matières

1.	PROCEDURE BUDGETAIRE	3
1.1.	Projet de budget (PB) 2013.....	3
1.2.	Adoption du budget 2013.....	3
1.3.	Adoption des budgets rectificatifs.....	4
2.	GESTION DES CREDITS	4
2.1.	Gestion des crédits d’engagement.....	4
2.1.1.	<i>Feader – Programmes opérationnels.....</i>	<i>4</i>
2.1.2.	<i>Assistance technique</i>	<i>4</i>
2.2.	Gestion des crédits de paiement.....	4
2.2.1.	<i>Feader – Programmes opérationnels.....</i>	<i>4</i>
2.2.2.	<i>Assistance technique</i>	<i>5</i>
3.	EXECUTION DU BUDGET 2013 DU FEADER	5
3.1.	Introduction	5
3.2.	Exécution des crédits d’engagement.....	6
3.2.1.	<i>Feader – Programmes opérationnels.....</i>	<i>6</i>
3.2.2.	<i>Assistance technique</i>	<i>7</i>
3.3.	Exécution des crédits de paiement.....	7
3.3.1.	<i>Feader – Programmes opérationnels.....</i>	<i>7</i>
3.3.2.	<i>Assistance technique</i>	<i>11</i>
3.4.	Analyse des dépenses déclarées par axe et par mesure	11
3.5.	Exécution des programmes du Feader	13

1. PROCEDURE BUDGETAIRE

1.1. Projet de budget (PB) 2013

Le projet de budget (PB) 2013 a été adopté par la Commission et proposé à l'autorité budgétaire le 15 avril 2012.

Le projet de budget concernant le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) au titre de la rubrique 2 du cadre financier 2007–2013 s'élevait au total à 14,803 milliards d'EUR en crédits d'engagement et à 12,744 milliards d'EUR en crédits de paiement.

Tableau 1

Poste budgétaire	Crédits d'engagement (en EUR)	Crédits de paiement (en EUR)
05.040501 (Programmes de développement rural)	14 788 920 797	12 735 000 000
05.040502 (Assistance technique)	14 535 000	8 563 000

Le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget 2013 le 25 juillet 2012. Les crédits de paiement destinés aux programmes du Feader ont été réduits de 100 millions d'EUR par rapport au PB de la Commission, tandis que les engagements sont restés inchangés. Le Parlement européen a adopté sa position le 23 octobre 2012, par laquelle il a rétabli la proposition de la Commission en augmentant les crédits de paiement de 100 millions d'EUR. La procédure de conciliation n'a pas abouti à un accord entre les deux institutions. La Commission a dès lors été invitée à présenter un nouveau projet de budget qui a été adopté le 23 novembre 2012.

1.2. Adoption du budget 2013

Le Parlement a approuvé le nouveau projet de budget lors d'un vote qui s'est déroulé le 12 décembre 2012. Le budget voté pour le Feader au titre du chapitre 05.04 s'élevait à 14,803 milliards d'EUR en crédits d'engagement et à 12,497 milliards d'EUR en crédits de paiement.

Tableau 2

Poste budgétaire	Crédits d'engagement (en EUR)	Crédits de paiement (en EUR)
05.040501 (Programmes de développement rural)	14 788 920 797	12 488 675 553
05.040502 (Assistance technique)	14 535 000	8 463 833

1.3. Adoption des budgets rectificatifs

En mars 2013, la Commission a adopté le projet de budget rectificatif n° 2 en raison d'un manque évident de crédits de paiement disponibles. Le 11 septembre 2013, l'autorité budgétaire n'a approuvé qu'une partie des montants demandés en faveur des programmes du Feader pour la période 2007-2013 dans le budget rectificatif n°2. Des crédits de paiement supplémentaires ont été demandés dans le projet de budget rectificatif n° 8, adopté par la Commission le 25 septembre 2013. Dans ce budget rectificatif, une partie du montant total demandé a été affectée à la clôture des programmes plus anciens. L'autorité budgétaire a donné son approbation le 19 novembre 2013. Le montant total des deux budgets rectificatifs mis à disposition des programmes du Feader pour la période 2007-2013 s'élevait à 338 millions d'EUR.

2. GESTION DES CREDITS

2.1. Gestion des crédits d'engagement

2.1.1. Feader – Programmes opérationnels

En 2013, les crédits d'engagement disponibles pour les programmes du Feader s'élevaient au total à 14,789 milliards d'EUR. Ce montant a été intégralement engagé au cours de l'année.

Tableau 3

Gestion des crédits d'engagement en 2013 – Feader	Poste budgétaire 05.040501 (montants en EUR)
Crédits au début de 2013	14 788 920 797
Report de 2012	-
Crédits disponibles en 2013	14 788 920 797
Crédits utilisés en 2013	14 788 920 797

2.1.2. Assistance technique

L'article 69, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil dispose que 0,25 % des ressources destinées au soutien communautaire au développement rural sont affectées à l'assistance technique pour la Commission. Dans le budget 2013, le montant initial disponible à cette fin était de 14,5 millions d'EUR. Sur ce montant, 4,5 millions d'EUR ont été redéployés vers d'autres postes budgétaires. À la fin de 2013, le montant total engagé s'élevait à 7,6 millions d'EUR.

2.2. Gestion des crédits de paiement

2.2.1. Feader – Programmes opérationnels

En 2013, les crédits de paiement du budget voté s'élevaient à 12,489 milliards d'EUR. En outre, les recettes affectées (recouvrements) perçues durant l'année s'élevaient à 212,2 millions d'EUR. Le suivi de l'exécution du budget et l'analyse des dépenses prévues présentée par les États membres en 2013 ont révélé

un besoin supplémentaire en crédits de paiement de 338 millions d'EUR. Ce montant a été mis à disposition au moyen des budgets rectificatifs n° 2 et n° 8.

Le montant total versé en 2013 aux États membres pour les programmes du Feader a atteint 12,951 milliards d'EUR, garantissant ainsi une consommation intégrale des crédits de paiement votés disponibles pour l'exercice. 80 millions d'EUR de recettes affectées ont été reportés à 2014.

Tableau 4

Gestion des crédits de paiement en 2013 – Feader	Poste budgétaire 05.040501 (montants en EUR)
Crédits au début de 2013	12 488 675 553
Transfert vers des programmes plus anciens	-7 215 906
Budget rectificatif n° 2	299 147 246
Budget rectificatif n° 8	39 101 515
Recouvrements (recettes affectées)	212 191 255
Crédits disponibles en 2013	13 031 899 663
Crédits utilisés en 2013	12 951 405 528

2.2.2. Assistance technique

Dans le budget 2013, le montant des crédits de paiement était de 8,5 millions d'EUR. À la fin de l'année, le montant total des paiements s'élevait à 6,6 millions d'EUR, tandis que la somme de 1,8 million d'EUR avait été redéployée vers d'autres postes budgétaires, ne laissant qu'un faible montant inutilisé.

3. EXECUTION DU BUDGET 2013 DU FEADER

3.1. Introduction

Les derniers engagements pour la période de programmation 2007-2013 ont été effectués durant l'exercice 2013. En ce qui concerne les paiements, le rythme soutenu de la mise en œuvre des programmes de développement rural enregistré en 2013 s'est maintenu, même si le niveau de mise en œuvre varie considérablement d'un programme à l'autre. Pour certains programmes, l'effet persistant de la crise économique et financière a entravé le processus de mise en œuvre. Néanmoins, il convient de noter que l'exécution de 2013 a été proche de celle de 2012, la plus élevée enregistrée jusqu'à présent pour les programmes de développement rural au cours de la période de programmation considérée.

3.2. Exécution des crédits d'engagement

3.2.1. Feader – Programmes opérationnels

Le tableau 5 indique les montants engagés par État membre en 2013 et la répartition établie par la décision 2006/636/CE de la Commission (la modification du mois d'avril 2010 est toujours en vigueur en 2013).

En 2013, les crédits d'engagement disponibles pour les programmes du Feader, qui s'élevaient à 14,789 milliards d'EUR, coïncidaient avec la répartition annuelle, étant donné qu'il n'existait aucun report de l'année précédente. Tous les crédits disponibles ont été engagés (14,789 milliards d'EUR).

Tableau 5

Décision 2006/636/CE de la Commission (version en vigueur) - comparaison avec les montants engagés à la fin de 2013:			
Poste budgétaire: 05.040501		<i>(en EUR)</i>	
EM	Décision 2006/636/CE de la Commission – fonds de l'Union en 2013	Montants reportés pour engagement en 2013	Montants engagés au cours de l'exercice budgétaire 2013
	(a)	(b)	(c=a+b)
AT	532 956 948	-	532 956 948
BE	77 776 632	-	77 776 632
BG	395 699 781	-	395 699 781
CY	21 037 942	-	21 037 942
CZ	424 262 250	-	424 262 250
DE	1 429 714 950	-	1 429 714 950
DK	106 488 551	-	106 488 551
EE	113 302 602	-	113 302 602
ES	1 284 264 263	-	1 284 264 263
FI	288 617 053	-	288 617 053
FR	1 278 994 332	-	1 278 994 332
GR	671 747 957	-	671 747 957
HU	584 609 743	-	584 609 743
IE	351 503 589	-	351 503 589
IT	1 441 205 996	-	1 441 205 996
LT	253 898 173	-	253 898 173
LU	13 212 084	-	13 212 084
LV	151 198 432	-	151 198 432
MT	10 663 325	-	10 663 325
NL	102 750 233	-	102 750 233
PL	1 851 146 247	-	1 851 146 247
PT	589 872 156	-	589 872 156
RO	1 356 173 250	-	1 356 173 250
SE	275 759 282	-	275 759 282
SI	113 031 296	-	113 031 296
SK	319 809 578	-	319 809 578
UK	749 224 152	-	749 224 152
Total	14 788 920 797	-	14 788 920 797

3.2.2. Assistance technique

Le tableau 6 détaille les crédits d'engagement destinés à l'assistance technique qui ont été consommés en 2013. La plus grande part de ces montants est destinée aux actions se rapportant au réseau européen de développement rural.

Tableau 6

Assistance technique - Exécution des crédits d'engagement	
Poste budgétaire: 05.040502 (en EUR)	
Description	Montants engagés
Point de contact du réseau européen de développement rural (REDR)	3 680 715
Groupes d'experts/comité de coordination/séminaires (REDR)	993 109
Technologies de l'information	2 234 949
Protection des symboles	120 000
Comité d'experts chargé de l'évaluation des programmes de développement rural	200 000
Publications	332 724
Total	7 561 497

3.3. Exécution des crédits de paiement

3.3.1. Feader – Programmes opérationnels

La quasi-totalité des crédits de paiements mis à disposition dans le budget voté et les budgets rectificatifs de 2013, auxquels s'ajoute un montant de 212,2 millions d'EUR de recettes affectées provenant de recouvrements, a été utilisée. Seuls 80 millions d'EUR de recettes affectées ont été reportés à 2014. À la fin de 2013, le montant total versé en faveur des programmes du Feader s'élevait donc à 12,951 milliards EUR. Les paiements effectués en 2013 n'étaient que légèrement inférieurs à ceux de 2012 (-1,3 %).

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des paiements effectués en 2013 par période de déclaration.

Tableau 7

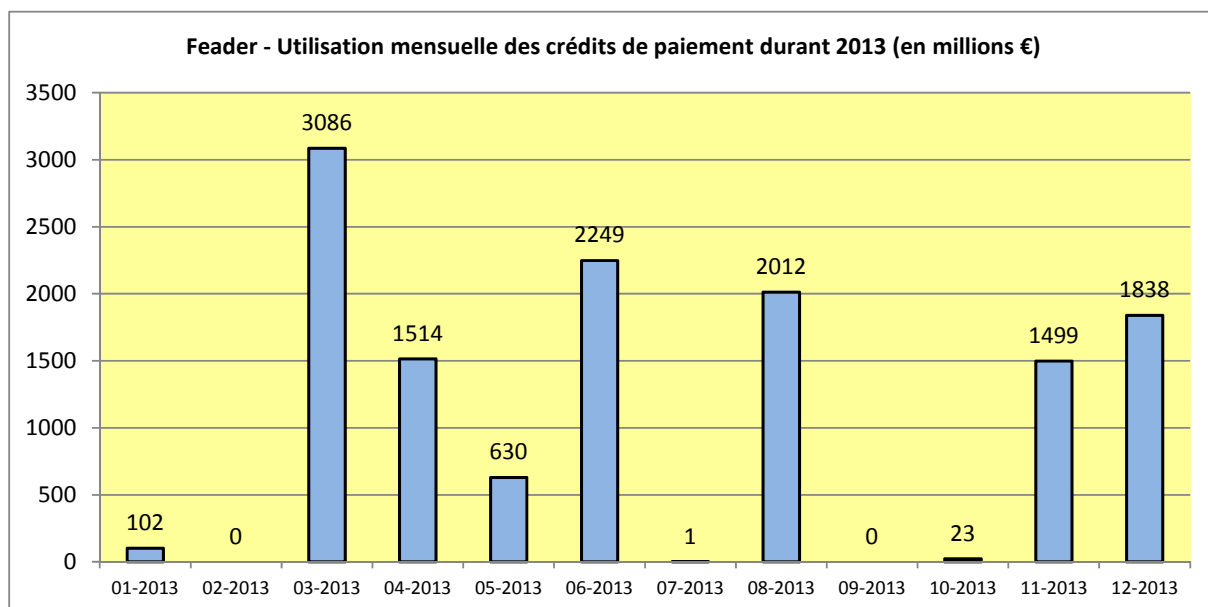
Paiements 2013 – programmes opérationnels du Feader (en millions d'EUR)	
Remboursement des demandes de paiement pour le T2 2012	1,36
Remboursement des demandes de paiement pour le T3 2012	101,41
Remboursement des demandes de paiement pour le T4 2012	4 660,86
Remboursement des demandes de paiement pour le T1 2013	2 816,76
Remboursement des demandes de paiement pour le T2 2013	2 034,25
Remboursement des demandes de paiement pour le T3 2013	3 336,77
Total 2013	12 951,41

Le remboursement intégral des déclarations de dépenses relatives au 3^e trimestre de 2013 pour certains programmes du Feader n'a pas pu être effectué car le total des paiements déclarés atteignait 95 % des engagements. Le montant concerné était de 108,1 millions d'EUR.

La consommation mensuelle des crédits de paiement au cours de l'exercice (de janvier à décembre 2013) est présentée dans le graphique ci-dessous. Le rythme de consommation des crédits est lié au calendrier d'envoi des quatre déclarations de paiement (31 janvier, 30 avril, 31 juillet et 10 novembre pour les demandes de paiement correspondant respectivement au T4 2012, au T1 2013, au T2 2013 et au T3 2013), conformément à l'article 16, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 883/2006.

Le graphique indique que le rythme habituel des paiements mensuels a été influencé par le manque de liquidités disponibles pour procéder aux paiements effectifs. Certains remboursements ont dû être différés au cours du premier semestre de 2013 (de janvier à juin) et à la fin de l'année.

Graphique 1



La ventilation, par État membre et par période de déclaration, des montants payés par la Commission au cours de l'exercice budgétaire 2013 est présentée dans le tableau 8.

Tableau 8

Paiements effectivement réalisés entre le 1.1.2013 et le 31.12.2013 par déclaration de dépenses							(en EUR)
EM	T2 2012	T3 2012	T4 2012	T1 2013	T2 2013	T3 2013	Total général
AT		836 515	331 814 190	127 376 837	39 750 259	27 148 330	526 926 131
BE	1 356 815	12 522 568	7 950 799	7 798 596	18 797 420	4 294 812	52 721 009
BG		1 669 350	283 363 404	23 677 587	36 395 710	51 535 641	396 641 691
CY		119 426	8 399 421	371 423	10 335 087	3 807 860	23 033 218
CZ		1 419 545	78 076 553	190 292 418	69 636 922	33 650 485	373 075 923
DE		15 009 317	553 463 531	166 761 462	125 692 227	406 432 805	1 267 359 343
DK		544 800	20 819 553	11 508 507	7 885 609	21 761 441	62 519 910
EE		690 325	22 396 132	58 167 979	23 229 702	22 560 634	127 044 772
ES		5 250 246	436 330 470	156 449 969	172 123 598	268 163 498	1 038 317 781
FI		6 178 408	94 976 540	23 490 311	26 269 035	189 316 579	340 230 873
FR		11 095 350	379 275 505	156 574 508	109 911 877	341 945 860	998 803 101
GR			34 521 995	18 579 197	23 489 616	149 202 302	225 793 111
HU		2 738 423	155 530 753	141 527 471	96 526 426	94 911 768	491 234 841
IE			138 650 958	39 835 609	33 102 547	45 383 475	256 972 589
IT		10 817 054	615 765 572	177 179 662	201 988 864	269 382 496	1 275 133 647
LT		1 855 015	56 882 872	91 036 977	60 142 448	43 010 510	252 927 822
LU		18 613	3 228 406	5 102 824	772 913	972 148	10 094 904
LV		1 585 282	71 590 110	44 718 772	30 626 181	35 512 482	184 032 828
MT		59 570	4 824 853	1 069 305	1 789 859	1 938 604	9 682 192
NL		898 205	26 105 015	13 985 390	16 642 169	41 854 361	99 485 140
PL		14 777 345	525 534 266	592 656 005	374 453 575	313 551 349	1 820 972 541
PT			178 295 471	88 154 509	147 628 609	242 371 875	656 450 463
RO			211 380 555	402 188 251	123 832 849	454 235 474	1 191 637 130
SE		4 894 846	85 504 587	38 310 454	25 814 245	28 347 423	182 871 555
SI		544 448	52 726 850	10 743 015	44 473 003	18 147 799	126 635 115
SK		1 956 562	100 475 797	32 067 414	32 127 021	30 682 158	197 308 952
UK		5 932 692	182 971 651	197 138 808	180 808 724	196 647 072	763 498 948
Total	1 356 815	101 413 906	4 660 855 810	2 816 763 260	2 034 246 495	3 336 769 243	12 951 405 528

Le montant total payé en 2013 (12,951 milliards d'EUR) concerne des remboursements uniquement. Aucune avance n'a été payée en 2013.

Le tableau 9 présente, pour chaque État membre, une comparaison des paiements du Feader effectués respectivement en 2013 et en 2012. Les paiements totaux ont diminué de 1,3 % (12,95 milliards d'EUR contre 13,12 milliards d'EUR).

Tableau 9

Paielements effectués en faveur des États membres - comparaison entre 2013 et 2012							(en EUR)	
EM	2012			2013			Écart entre 2013 et 2012	
	Paielements intermédiaires	Préfinancement	Total	Paielements intermédiaires	Préfinancement	Total	(en EUR)	(en %)
AT	535 931 653	-	535 931 653	526 926 131	-	526 926 131	-9 005 523	-1,68 %
BE	68 498 081	-	68 498 081	52 721 009	-	52 721 009	-15 777 072	-23,03 %
BG	306 792 409	-	306 792 409	396 641 691	-	396 641 691	89 849 282	29,29 %
CY	19 857 677	-	19 857 677	23 033 218	-	23 033 218	3 175 541	15,99 %
CZ	418 986 335	-	418 986 335	373 075 923	-	373 075 923	-45 910 412	-10,96 %
DE	1 311 026 530	-	1 311 026 530	1 267 359 343	-	1 267 359 343	-43 667 188	-3,33 %
DK	62 641 099	-	62 641 099	62 519 910	-	62 519 910	-121 189	-0,19 %
EE	129 243 153	-	129 243 153	127 044 772	-	127 044 772	-2 198 381	-1,70 %
ES	821 119 814	-	821 119 814	1 038 317 781	-	1 038 317 781	217 197 967	26,45 %
FI	302 322 832	-	302 322 832	340 230 873	-	340 230 873	37 908 041	12,54 %
FR	933 171 846	-	933 171 846	998 803 101	-	998 803 101	65 631 255	7,03 %
GR	330 814 548	-	330 814 548	225 793 111	-	225 793 111	-105 021 437	-31,75 %
HU	441 382 786	-	441 382 786	491 234 841	-	491 234 841	49 852 055	11,29 %
IE	325 682 973	-	325 682 973	256 972 589	-	256 972 589	-68 710 384	-21,10 %
IT	1 307 832 848	-	1 307 832 848	1 275 133 647	-	1 275 133 647	-32 699 201	-2,50 %
LT	235 267 314	-	235 267 314	252 927 822	-	252 927 822	17 660 509	7,51 %
LU	10 362 740	-	10 362 740	10 094 904	-	10 094 904	-267 836	-2,58 %
LV	213 228 656	-	213 228 656	184 032 828	-	184 032 828	-29 195 829	-13,69 %
MT	8 942 564	-	8 942 564	9 682 192	-	9 682 192	739 628	8,27 %
NL	102 291 084	-	102 291 084	99 485 140	-	99 485 140	-2 805 944	-2,74 %
PL	2 027 038 643	-	2 027 038 643	1 820 972 541	-	1 820 972 541	-206 066 103	-10,17 %
PT	679 279 269	-	679 279 269	656 450 463	-	656 450 463	-22 828 806	-3,36 %
RO	1 101 919 904	-	1 101 919 904	1 191 637 130	-	1 191 637 130	89 717 226	8,14 %
SE	293 194 504	-	293 194 504	182 871 555	-	182 871 555	-110 322 949	-37,63 %
SI	122 065 747	-	122 065 747	126 635 115	-	126 635 115	4 569 367	3,74 %
SK	272 943 075	-	272 943 075	197 308 952	-	197 308 952	-75 634 124	-27,71 %
UK	734 754 138	-	734 754 138	763 498 948	-	763 498 948	28 744 810	3,91 %
Total	13 116 592 223	-	13 116 592 223	12 951 405 528	-	12 951 405 528	-165 186 695	-1,26 %

3.3.2. Assistance technique

Dans le budget 2013, le montant disponible pour les crédits de paiement était de 6,6 millions d'EUR. Le tableau 10 ci-après présente les paiements regroupés en fonction des principales orientations. La plus grande part de ces montants est allée aux actions se rapportant au réseau européen de développement rural.

Tableau 10

Assistance technique - Exécution des crédits de paiement	
Poste budgétaire: 05.040502 (en EUR)	
Description	Montant payé
Point de contact du réseau européen de développement rural (REDR)	4 587 788
Groupes d'experts/comité de coordination/séminaires (REDR)	610 428
Technologies de l'information	983 786
Comité d'experts chargé de l'évaluation des programmes de développement rural	88 323
Protection des symboles	108 000
Publications	177 499
Total	6 555 824

3.4. Analyse des dépenses déclarées par axe et par mesure

Le tableau 11 présente les demandes de paiement déclarées, par État membre et par axe/mesure de développement rural, en 2013 (du T4 2012 au T3 2013), les dépenses déclarées cumulées de 2007 à 2013 (du T4 2006 au T3 2013), ainsi que les plans financiers des programmes du Feader (de 2007 à 2013, pour l'UE-27).

En 2013, les dépenses sont restées concentrées sur l'axe 2 (47,9 %), suivi de l'axe 1 (29,8 %), de l'axe 3 (14,2 %) et de l'axe 4 (6,6 %). Cette répartition des dépenses diverge encore quelque peu de la répartition prévue dans les plans financiers pour la période de programmation 2007–2013 (à savoir, respectivement, 32,7 %, 45,5 %, 13,5 % et 6,3 % pour les axes 1 à 4).

En ce qui concerne les mesures de l'axe 2, les dépenses consistent principalement en des paiements annuels (mesures agroenvironnementales, par exemple), alors que celles des axes 1 et 3 et, dans une moindre mesure, celles de l'axe 4 se rapportent principalement à des mesures pluriannuelles dont les procédures d'approbation et de mise en œuvre sont plus longues (projets d'investissements, par exemple).

Tableau 11

Dépenses déclarées pour le Feader au titre de 2013 (T4 2012 - T3 2013) et total des dépenses cumulées (T4 2006 à T3 2013)						
par rapport aux plans financiers*						
	Dépenses déclarées 2013 (T4 2012 à T3 2013)		Dépenses déclarées cumulées (T4 2006 à T3 2013)		Plans financiers 2007-2013	
Axe / mesure Feader	(en millions d'EUR)	(%)	(en millions d'EUR)	(%)	(en millions d'EUR)	(%)
111 Formation professionnelle et actions d'information	132,4	1,0 %	518,6	0,8 %	947,0	1,0 %
112 Installation des jeunes agriculteurs	392,0	3,0 %	2 096,2	3,2 %	2 841,2	3,0 %
113 Retraite anticipée	349,3	2,7 %	2 051,9	3,1 %	2 491,0	2,6 %
114 Utilisation des services de conseil	26,7	0,2 %	89,3	0,1 %	198,0	0,2 %
115 Mise en place de services de gestion, de remplacement et ...	5,7	0,0 %	24,8	0,0 %	50,3	0,1 %
121 Modernisation des exploitations agricoles	1 470,1	11,3 %	8 203,3	12,5 %	11 636,0	12,1 %
122 Amélioration de la valeur économique des forêts	44,5	0,3 %	211,2	0,3 %	369,4	0,4 %
123 Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles	576,2	4,4 %	2 991,0	4,5 %	5 540,0	5,8 %
124 Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits	37,5	0,3 %	113,3	0,2 %	295,4	0,3 %
125 Infrastructures liées à l'évolution	591,3	4,5 %	2 338,4	3,6 %	4 786,7	5,0 %
126 Reconstitution du potentiel de production agricole	78,3	0,6 %	348,6	0,5 %	654,1	0,7 %
131 Respect des normes fondées sur la législation communautaire	3,9	0,0 %	59,5	0,1 %	69,1	0,1 %
132 Participation des agriculteurs à des régimes de qualité alimentaire	16,3	0,1 %	65,4	0,1 %	131,1	0,1 %
133 Activités d'information et de promotion	20,1	0,2 %	66,8	0,1 %	167,3	0,2 %
141 Agriculture de semi-subsistance	73,7	0,6 %	609,7	0,9 %	807,3	0,8 %
142 Groupements de producteurs	34,7	0,3 %	153,0	0,2 %	240,7	0,3 %
143 Paiements directs (BG + RO)	1,3	0,0 %	7,1	0,0 %	15,8	0,0 %
144 Exploitations faisant l'objet d'une restructuration	14,2	0,1 %	146,9	0,2 %	200,4	0,2 %
Axe 1	3 868,3	29,8 %	20 095,0	30,5 %	31 440,6	32,7 %
211 Paiements destinés à donner aux exploitants agricoles situés dans ...	1 079,7	8,3 %	6 265,6	9,5 %	6 725,5	7,0 %
212 Paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones présentant des handicaps ...	993,7	7,6 %	6 357,2	9,7 %	7 500,9	7,8 %
213 Paiements Natura 2000 et paiements liés à ...	40,8	0,3 %	165,9	0,3 %	583,2	0,6 %
214 Paiements agroenvironnementaux	3 338,0	25,7 %	18 599,1	28,2 %	22 929,9	23,9 %
215 Paiements en faveur du bien-être des animaux	95,7	0,7 %	399,0	0,6 %	885,1	0,9 %
216 Investissements non productifs	113,1	0,9 %	328,8	0,5 %	544,2	0,6 %
221 Premier boisement de terres agricoles	194,6	1,5 %	1 225,6	1,9 %	1 710,9	1,8 %
222 Première installation de systèmes agroforestiers ...	0,2	0,0 %	0,5	0,0 %	10,7	0,0 %
223 Premier boisement de terres non agricoles	25,2	0,2 %	116,0	0,2 %	256,6	0,3 %
224 Paiements Natura 2000	15,6	0,1 %	33,2	0,1 %	74,9	0,1 %
225 Paiements sylvoenvironnementaux	11,4	0,1 %	40,9	0,1 %	134,4	0,1 %
226 Reconstitution du potentiel forestier et ...	199,1	1,5 %	962,2	1,5 %	1 622,1	1,7 %
227 Investissements non productifs	120,1	0,9 %	380,4	0,6 %	772,6	0,8 %
Axe 2	6 227,14	47,9 %	34 874,30	53,0 %	43 751,13	45,5 %
311 Diversification vers des activités non agricoles	183,9	1,4 %	714,0	1,1 %	1 236,8	1,3 %
312 Création et développement d'entreprises	249,0	1,9 %	881,3	1,3 %	2 046,0	2,1 %
313 Promotion des activités touristiques	140,7	1,1 %	482,8	0,7 %	1 227,0	1,3 %
321 Services de base pour l'économie et la population rurale	561,7	4,3 %	1 963,2	3,0 %	3 649,8	3,8 %
322 Rénovation et développement des villages	503,1	3,9 %	2 299,1	3,5 %	3 338,9	3,5 %
323 Conservation et mise en valeur du patrimoine rural	183,4	1,4 %	682,2	1,0 %	1 201,6	1,2 %
331 Formation et information	15,5	0,1 %	58,6	0,1 %	112,7	0,1 %
341 Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre ...	9,7	0,1 %	73,6	0,1 %	121,9	0,1 %
Axe 3	1 847,15	14,2 %	7 154,7	10,9 %	12 934,5	13,5 %
411 Mise en œuvre de stratégies locales de développement ...	61,5	0,5 %	145,4	0,2 %	530,7	0,6 %
412 Mise en œuvre de stratégies locales de développement ...	10,5	0,1 %	21,3	0,0 %	152,7	0,2 %
413 Mise en œuvre de stratégies locales de développement ...	624,0	4,8 %	1 707,6	2,6 %	4 143,7	4,3 %
421 Mise en œuvre de projets de coopération	19,3	0,1 %	47,0	0,1 %	232,3	0,2 %
431 Fonctionnement du groupe d'action locale, acquisition ...	148,4	1,1 %	545,8	0,8 %	973,9	1,0 %
Axe 4	863,6	6,6 %	2 467,1	3,7 %	6 033,4	6,3 %
511 Assistance technique	191,3	1,5 %	833,5	1,3 %	1 533,2	1,6 %
611 Paiements directs (BG + RO)	-0,3	0,0 %	437,0	0,7 %	437,8	0,5 %
Total général	12 997,1	100,0 %	65 861,7	100,0 %	96 130,7	100,0 %

* Les États membre déclarent leurs dépenses chaque trimestre. Toutefois, pour l'année N, les déclarations T4 sont déposées en janvier de l'année N+1. En conséquence, les remboursements

correspondants versés par la Commission aux États membres au cours de l'année N portent sur la période comprise entre le 4^e trimestre (T4) de l'année N-1 et le 3^e trimestre (T3) de l'année N.

3.5. Exécution des programmes du Feader

Le graphique 2 présente les taux d'exécution financière des programmes de développement rural, par État membre: les paiements effectués depuis le début de la période de programmation jusqu'à 2013, y compris le T4 2013 remboursé au cours de l'exercice 2014, par rapport aux engagements 2007-2012 conformément au plan financier. Comme 2013 est la dernière année au cours de laquelle des engagements ont été inscrits au budget, le taux d'exécution correspond au taux d'absorption (paiements effectués depuis le début de la période de programmation par rapport à l'enveloppe totale pour la période 2007-2013). Le taux moyen d'exécution financière pour l'ensemble des programmes du Feader s'établit à 80 %.

Il ressort du graphique 2 que la plupart des États membres ont absorbé plus de 80 % des engagements de la période 2007-2013.

Jusqu'à la fin de 2013, l'application de la règle N+2 a donné lieu à un nombre relativement faible de désengagements pour les programmes de développement rural. Ces désengagements représentent un montant total de 164,6 millions d'EUR et concernent les années 2008, 2009 et 2010. Les désengagements relatifs à l'année 2011 seront effectués en 2014.

Graphique 2 - Taux d'exécution/d'absorption des programmes DR par État membre (% des paiements au titre du Feader, y compris les demandes de paiement du T4 2013 par rapport à l'enveloppe 2007-2013)

